



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 21 octobre 2020

DLB 2020/384

L'an deux mille vingt et le 21 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Foyer Rural de Nézignan l'Evêque, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 15/10/2020

Affichage de la convocation : 15/10/2020

Présents : Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Lucette ALBERTO, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Stéphanie BARRAU, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Patrick CATHALA, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Pierre ALAUX, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Georges LOPEZ, Ghislain TOURREAU, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Alain MAISONNEUVE, Martine VIBAREL, Séverine LOZANO, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Marie-Laure LLEDOS, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Françoise QUEUX, Daniel RENAUD, Rachel SACCUCCI, André BOUDET, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Gérard MARTINEZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Excusés : Gérard ALLARD, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Robert GELY, Joséphine GROLEAU, Caroline LEVANNIER, Laurence MABELLY, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Jean-René PENAS, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Convention de mise à disposition de locaux du SICTOM (garage situé villa Gallégo pour l'Association La Diane Piscénoise)

Le SICTOM est propriétaire de bâtiments situés au lieu-dit « l'Arnet » sur la commune de Pézenas à proximité de l'ancienne décharge. Ce site est appelé « villa Gallégo » du nom de l'ancien propriétaire. Le Président de la Diane Piscénoise a sollicité le SICTOM pour la mise à disposition d'un petit local annexe des bâtiments principaux de type garage situé à l'entrée de cette propriété pour la réalisation de divers projets pour son association.

Le Comité Syndical sera invité à délibérer sur la convention de mise à disposition à titre gratuit de ce local pour la Diane piscénoise prévue une durée initiale de deux ans.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,



A la majorité (Abstention 1),

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux du SICTOM (garage situé villa Gallégo pour l'Association La Diane Piscénoise),

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la convention annexée à la présente.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président

Sébastien FREY


Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 29.10.2020 et de sa publication le 29.10.2020

A Nézignan l'Évêque, le 29.10.2020